



Scanner ce QR Code pour être directement dirigé vers :
<https://68.cgtfinancespubliques.fr>



LA CIGOGNE Journal de la section CGT Finances Publiques 68

Février 2023

La section CGT Finances publiques du Haut-Rhin est heureuse de vous inviter à consulter sa page Facebook

<https://www.facebook.com/CGTFINANCESPUBLIQUES68/>



CGT Finances Publiques 68 | Facebook

Nous ne battons pas en retraite !

La volonté farouche du pouvoir actuel de s'attaquer aux retraites illustre le mépris dont il fait preuve envers la population : après 3 années marquées par les privations, la peur, l'isolement, l'augmentation des troubles psychiques (un jeune sur 5 présente aujourd'hui des troubles dépressifs d'après Santé Publique France), sa priorité est de tenter de nous voler quelques années de notre vie.



Nous aurions besoin de profonds changements écologiques, de retrouver du sens dans notre travail quotidien (et nous sommes bien placés pour le savoir à la DGFiP), de passer du temps de qualité avec nos proches et nos amis, d'avoir une vie sociale riche, de faire du sport ou des activités culturelles et associatives ou, simplement, ne rien faire.

Ce temps libre, beaucoup ne peuvent vraiment en profiter qu'à partir du jour de leur retraite, enfin débarrassés d'un boulot aliénant et qui les rend malades : explosion des troubles musculo-squelettiques, généralisation du burn-out dans des couches de plus en plus vastes de la population, maladies professionnelles, etc.

L'espérance de vie en bonne santé stagne depuis quelques années : selon la DREES, celle-ci était de 62,7 ans pour les hommes et de 64,1 ans pour les femmes en 2016, avec de fortes disparités en fonction du milieu social.

Ils savent pertinemment que beaucoup de gens n'auront pas la force d'aller jusqu'au bout de leur vie professionnelle, soit parce qu'ils n'en peuvent plus, soit parce que l'employeur se sera débarrassé d'eux, ne les considérant plus assez productifs : avec ce projet, pour beaucoup d'entre nous, c'est la perspective de devenir des retraités pauvres à cause des trimestres qu'on n'aura pas pu valider.

Évidemment, derrière cette volonté idéologique, il y a tout un enrobage budgétaire : on parle d'un déficit du système des retraites de 20 milliards d'euros en 2032... La notion d'équilibre est à géométrie variable : on ne s'embarrasse pas de telles problématiques quand on vote des exonérations de cotisations sociales massives (manque à gagner de 75 milliards d'euros par an) ou lorsqu'on refuse de s'attaquer frontalement à l'évasion fiscale (manque à gagner de 100 milliards d'euros par an).

La réforme est tellement peu populaire qu'il faut trouver tous les moyens possibles et imaginables de nous la faire avaler, quitte à utiliser des moyens à la limite de la légalité : utiliser nos adresses mail personnelles par exemple pour nous adresser le lien d'une vidéo.

Ce combat est important, parce que s'ils nous sentent démobilisés et fragiles, ils n'hésiteront pas à aller plus loin dans les années à venir : retraite à 67 ans, annulation de la décote à 70 ans sont des exemples parmi d'autres... Ce combat défensif que nous menons aujourd'hui, nous devons le transformer en volonté de conquête positive pour l'avenir : oui, une retraite à 60 ans, c'est possible ! Oui, le passage aux 32 h, c'est possible ! (comme première étape pour une réduction généralisée du temps de travail)

Ne nous laissons pas aliéner et commander (cette fois c'était une vidéo sur notre adresse mail, la prochaine fois ce sera peut-être un message vocal sur notre téléphone portable ou une chanson, qui sait...) par des gens qui ne connaissent ni la pénibilité, ni le travail !

Bilan du protocole de l'accueil des frontaliers

Un groupe de travail du 6 février s'est penché sur le bilan du protocole de l'accueil départemental des frontaliers. Unanimement, tout le monde s'accorde à dire que le bilan n'est pas bon. De plus, si ce protocole était appliqué à la lettre, notamment pour le partage des compétences entre question simple (SIP dont dépend la résidence du contribuable) et question complexe (SIP de Saint-Louis), le SIP de Saint-Louis serait davantage en difficulté, car d'autres SIP renseignent les frontaliers sur les questions propres aux frontaliers, et les questions complexes ne sont pas toujours renvoyées au SIP de Saint-Louis.

La législation et l'économie en Suisse génèrent également une recrudescence des attestations 2041-AS, le SIP de Saint-Louis ne fait plus que ça. Il paraît primordial de pouvoir délivrer ces attestations le plus rapidement possible (les délais s'allongent jusqu'à 3 semaines, 5 semaines), car elles sont sources de tension à l'accueil.

Propositions de la section CGT Finances publiques 68 :

- 1) retour à la compétence géographique des SIP en matière d'accueil des frontaliers avec maintien et renforcement des emplois au SIP de Saint-Louis, par la création nette d'emplois publics.
- 2) Signature des attestations sur le champ et programmation du contrôle fiscal à postériori

Ces propositions à l'heure des concentrations de service, du Nouveau Réseau de Proximité et de la démétropolisation sonnent un peu comme le village des irréductibles gaulois d'Astérix.

N'ayons pas peur de revendiquer voire d'exiger les emplois que nous avons perdus ces dernières années.

« L'avenir à la DGFIP, tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre ! » (cf article sur Ulysse 68)

Alors que le conte de Antoine de St-Exupéry exhorte à la métamorphose et incite au réenchantement du regard et au recentrage de l'homme dans une humanité pour réinvestir son rôle... « à coup de com » (ici pas de griffes...), la DGFIP s'empare de cette maxime pour recruter au sein du salon de l'Orientation et de l'Évolution professionnelle le 21 janvier dernier... ici fini la magie !

La maxime entière est celle-ci : « L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre ».

Si l'avenir est un présent à mettre en ordre, l'ordre donné depuis des années par les différents gouvernements n'a pas donné de bons résultats au sein de la DGFIP auprès des agents et des usagers.

Alors que la citation est, dans sa version originelle, inspirante, la DGFIP la réutilise comme une manœuvre de communication nous demandant de **lâcher prise**, de ne **pas maîtriser** cet avenir. Le « tu » est infantilisant : « tu n'as pas à le prévoir ». Ah bon ?

Non, non, la DGFIP préfère que **tu permettes SA vision** de l'Administration... autant dire une Administration désenchantée et déshumanisante.

Alors pour vous rappeler plutôt les belles paroles du Petit Prince, en voici un extrait INSPIRANT et criant de VÉRITÉ :



- Cinq cent un million six cent vingt-deux mille sept cent trente et un. Je suis sérieux, moi, je suis précis.
- Et que fais-tu de ces étoiles ?
- Ce que j'en fais ?
- Oui
- Rien je les possède.

[...]

- A quoi cela te sert-il de posséder les étoiles ?

- Ça me sert à être riche.

- Et à quoi cela te sert-il d'être riche ?

- A acheter d'autres étoiles, si quelqu'un en trouve.

« Celui-là, se dit en lui-même le petit prince, il raisonne un peu comme mon ivrogne ».

[...]

- Je les gère, je les compte et je les recompte, dit le businessman. C'est difficile. Mais je suis un homme sérieux ! Le petit prince n'était pas satisfait encore.

- Moi si je possède un fouldard, je puis le mettre autour de mon cou et l'emporter. Moi, si je possède une fleur, je puis cueillir ma fleur et l'emporter. Mais tu ne peux pas cueillir les étoiles !

- Non, mais je puis les placer en banque.

- Qu'est-ce que ça veut dire ?

- Ça veut dire que j'écris sur un papier le nombre de mes étoiles. Et puis j'enferme à clef ce papier-là dans un tiroir.

- Et c'est tout ?

- Ça suffit !

« C'est amusant, pensa le petit prince. C'est assez poétique. Mais ce n'est pas très sérieux ». Le prince avait sur les choses sérieuses des idées très différentes des idées des grandes personnes.

« Moi dit-il encore, je possède une fleur que j'arrose tous les jours. Je possède trois volcans que je ramone toutes les semaines. Car je ramone aussi celui qui est éteint. On ne sait jamais. C'est utile à mes volcans, et c'est utile à ma fleur, que je les possède. Mais tu n'es pas utile aux étoiles... ».

Le businessman ouvrit la bouche mais ne trouva rien à répondre, et le petit prince s'en fut.

Alors MERCI à l'Administration de redevenir sérieuse !



Extraits des sujets évoqués lors de la bilatérale du 26 janvier par la section CGT Finances publiques 68

La section CGT Finances publiques 68 a demandé des précisions sur les objectifs assignés dans le COM (contrat d'objectif et de moyens) 2023-2027 notamment « l'accompagnement des agents actuels et le recrutement de nouveaux talents ». Va-t'on vers une administration à deux vitesses (deux statuts, titulaire/ contractuel) avec une répartition 50/50 d'ici dix ans ?

Le DDFIP 68 nous a rassuré qu'il avait l'obligation réglementaire de recourir aux lauréats des concours pour combler les vacances d'emplois avant d'utiliser dans un second temps un recrutement contractuel. A l'en croire, il est peu probable selon lui que les effectifs contractuels atteignent 50 % des effectifs, il a rappelé qu'il n'y avait que 30 contractuels sur 830 agents, dont les contrats ne seront pas forcément tous renouvelés .

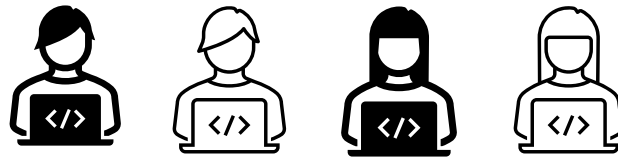
On ne peut être satisfait d'une situation pareille, pour les contractuels comme pour les titulaires.

D'autres sujets ont été évoqués comme la problématique de l'avenir de l'accueil, du métier d'accueil, accueil partagé, accueil poly-compétence voire accueil inter-administration, par

exemple la prime carburant avec le revenu fiscal de référence, donnée importante pour les prestations de la CAF.

Le Directeur nous a assuré que la DGFIP n'avait pas l'ambition de devenir un substitut des accueils de la CAF... Par ailleurs, il a affirmé que les projets de rapprochement en matière de recouvrement fiscal et social piétinaient.

Les sujets de promotion par concours et de mobilités ont été évoqués. La section CGT Finances publiques 68 s'interrogeait sur le pourquoi du renforcement du contrôle de gestion, et des audits alors que la DGFIP perpétue les suppressions d'emplois dans les différents services, en particulier les SIP pour cette année.



Après quelque temps de ce nouveau dialogue social : bas les masques !

Lors de son arrivée à la DDFIP 68, le Directeur nous avait reçu dans son bureau dans le cadre d'un premier échange bilatéral au mois de septembre 2022. Lecteur de la presse syndicale, notamment de la Cigogne, il avait commenté les renseignements que nous avons pris de nos collègues du Cher. La section CGT Finances publiques 68 avait en effet, parlé d'un Directeur « classique » et « abordable ».

Qu'en est-il après presque 5 mois de prise de poste ?

Les Bilatérales, un piège ?

Les réunions bilatérales des Directeurs des finances publiques locaux avec chaque organisation syndicale est une nouveauté commandée par Bercy sur quelques thèmes parmi lesquels le Contrat d'Objectifs et de moyens 2023-2027. Le DDFIP68 avait également indiqué que c'était un support d'« échange par organisation syndicale permettant de s'exprimer avec la sensibilité de chaque OS. Cette nouvelle pratique n'est-elle pas un piège pour diviser les organisations syndicales ?

En effet, aucun compte rendu officiel n'est fait de ces réunions bilatérales et on ne sait pas ce qui s'est dit entre le DDFIP 68 et chaque organisation syndicale, ce qui nous pousse à dialoguer davantage entre nous et à nous faire confiance. La Direction est maître du jeu car elle a toutes les cartes en mains en donnant plutôt satisfaction à l'une ou à l'autre, voire à aucune d'entre nous, sans que personne n'en sache rien.

Quelle valeur donner aux paroles échangées lors de ces bilatérales ?

La section CGT Finances publiques 68 a fait la mauvaise expérience d'un Directeur départemental des Finances publiques qui semble oralement donner satisfaction à au moins la moitié des revendications CGT concernant la révision de la note départementale des frais

de déplacement le 24 janvier, mais qui le 10 février , soit deux mois après le courrier de demande de révision de la note départementale, dans un courriel revient sur la plupart de ses promesses initiales.

Demande de révision de la note départementale des frais de déplacement, fin de non-recevoir ?

Lors de la Bilatérale avec la section CGT Finances publiques 68, en fin de discussion, le courrier demandant la révision le Directeur s'était ouvert à l'idée d'accorder :

- un remboursement des déplacements professionnelles à l'intérieur d'une même résidence administrative
- de faire sauter le seuil des 150 euros pour les avances de frais conformément au décret 2006
- d'examiner attentivement s'il était envisageable de rembourser la nuitée pour les déplacements devant s'effectuer plus tôt avant le début des plages horaires variables, conformément à la Foire aux questions de la DGFIP.

L'idée initiale ne s'est manifestement pas concrétisée puisque la réponse de la Direction (qui s'est faite attendre) rejette finalement la plupart de nos propositions :

- Pour les avances -UN TEST DE 6 MOIS ?
 - Pour les nuitées -NON SAUF AU CAS PAR CAS AVEC SITUATION EXCEPTIONNELLE
 - Pour les indemnités kilométriques-SEULEMENT POUR CAS RARE ET PARTICULIER
- Bref, des décisions toujours prises à la discrétion de l'administration.

On a le droit dès lors d'être sceptique sur les décisions prises à l'UNIlatérale

Pour nous contacter :

Emmanuel FUCHS
Secrétaire de section CGT Finances
Publiques 68

cgt.ddfip68@dgfip.finances.gouv.fr

portable syndical : 07 68 58 23 36



LE TRAVAIL A PLUSIEURS VISAGES.
LA CGT A LE VÔTRE.

